

## Mémoire de Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré

### CAHIER DES CHARGES 2016-2017

#### Préambule : la mention MEEF 2<sup>nd</sup> degré

La mention MEEF 2<sup>nd</sup> degré comprend une vingtaine de parcours différents, suivant les disciplines et les types d'établissement.

Le suivi des mémoires est assuré en partenariat entre les Universités Paris Est Créteil, Paris Est Marne la Vallée, Paris 8, Paris 13 et l'ESPE de l'Académie de Créteil. Ce texte de cadrage est commun à l'ensemble des parcours de la mention, chacun le décline d'une manière qui lui est propre.

#### Sommaire

1. Définition et spécificités du mémoire
2. Objectifs et compétences travaillées
3. Mode d'élaboration de la thématique de recherche
4. Progressivité de l'initiation à la recherche sur les 4 semestres
5. Types de sujets
6. Accompagnement
7. Construction du mémoire
8. Format du mémoire
9. La soutenance du mémoire
10. L'évaluation et la validation du mémoire
11. La valorisation des mémoires
12. La poursuite dans le métier / dans les études
13. Pour les fonctionnaires stagiaires : contribution du mémoire à la validation de votre stage

## 1. DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉMOIRE

Le mémoire de master MEEF est défini par arrêté de la manière suivante:

*"Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation."* (Article 19 de l'arrêté d'août 2013 qui définit la formation MEEF).

Ce travail s'inscrit dans le cadre plus général de l'initiation à la recherche en master MEEF: *"La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec*

le métier d'enseignant, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles." (ibid. Article 7).

- **Si vous n'êtes pas fonctionnaire stagiaire et que vous repassez le concours de recrutement**, le stage long de pratique accompagnée en rapport avec l'enseignement dans le second degré est le cadre dans lequel votre mémoire doit être conçu.
- **En cas de succès au concours et de validation du mémoire**, vous prolongerez ce dernier l'année suivante par un travail scientifique de nature réflexive, dans le cadre des parcours d'approfondissement.
- **Si vous envisagez plutôt une réorientation professionnelle** et suivez un stage long d'une autre nature, votre mémoire sera conçu en relation avec ce dernier.

Concernant le contenu général, les recommandations ministérielles précisent que "le travail s'effectue dans le champ de la discipline, de la didactique ou des sciences de l'éducation au sens large, il doit permettre de faire surgir des questionnements professionnels toujours problématisés, cadrés d'un point de vue épistémologique, étayés, selon les cas, d'éléments empiriques pertinents." En outre, "le mémoire, témoin d'une activité autonome de recherche menée sous la responsabilité du directeur de mémoire, prend appui sur une revue de travaux qui alimente la construction d'une problématique, les choix méthodologiques et l'analyse des résultats." (Note MESNR, octobre 2015).

## 2. OBJECTIFS ET COMPÉTENCES TRAVAILLÉES

Si toutes les compétences du référentiel de formation des enseignants sont concernées par l'initiation à la recherche, la préparation du mémoire vous permet tout particulièrement de développer la quatorzième compétence:

14. - *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.*

- *Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.*
- *Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.*
- *Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.*
- *Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.*

## 3. MODE D'ÉLABORATION DE LA THÉMATIQUE DE RECHERCHE

Quel que soit le point de départ de votre questionnement, la **thématique de recherche retenue doit faire l'objet d'une élaboration puis d'une validation par un, une ou plusieurs directeurs ou directrices de mémoire**. L'accompagnement dont il est question plus bas (voir **6. Accompagnement**) peut prendre des formes très variées suivant les parcours, mais il est incontournable.

## 4. PROGRESSIVITÉ DE L'INITIATION À LA RECHERCHE SUR LES 4 SEMESTRES

Suivant le parcours de formation choisi, l'initiation à la recherche peut être répartie différemment sur les 4 semestres, il n'y a donc pas de règle uniforme dans la mention.

Si vous avez été admis-e en deuxième année du master MEEF 2<sup>nd</sup> degré de l'académie de Créteil, en ayant suivi la première année dans un autre master, une autre mention MEEF (notamment 1<sup>er</sup> degré) ou dans un autre parcours d'une mention MEEF 2<sup>nd</sup> degré, vous êtes invité-e à faire valoir vos travaux de recherche précédents auprès des responsables du parcours et du suivi des mémoires, et à vous appuyer sur eux pour l'élaboration de votre problématique.

## 5. TYPES DE SUJETS

Les sujets de mémoire et les champs de recherche convoqués sont très variés, en fonction de multiples paramètres: les différents terrains ou matériaux d'enquête possibles; les méthodes envisagées; les entrées disciplinaires, interdisciplinaires ou transversales; les possibilités d'encadrement dans votre parcours; le caractère interdegrés des mémoires réalisés en collaboration avec des stagiaires professeurs des écoles, ou inter-mentions s'ils sont réalisés avec des stagiaires CPE. Cette variété des sujets est le reflet de l'éventail des compétences du référentiel de formation des enseignants.

Pour explorer des exemples concrets vous êtes invité-e-s, quand cette information est disponible, à étudier les titres et résumés des mémoires des promotions précédentes: voir point *11. La valorisation des Mémoires.*

## 6. ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement de l'élaboration de vos mémoires passe avant tout par votre (ou vos) directeur(s) ou directrice(s) de mémoire dès lors qu'ils ou elles ont pris en charge l'encadrement de votre recherche.

Il est possible d'envisager des co-encadrements interdisciplinaires dans le cas de partenariats ou de thématiques eux-mêmes interdisciplinaires ou transversaux.

D'autres ressources et partenaires possibles sont par ailleurs envisageables et recommandés pour accompagner ponctuellement une recherche d'information, des recherches d'expertises ou de contacts particuliers:

- **Le service commun de documentation (SCD)** de votre université d'inscription, ainsi que celui de l'UPEC au travers du **réseau des bibliothèques de l'ESPE**. Ce service propose avec ou sans rendez-vous des temps d'accueil individuels ou collectifs pour vous aider dans la recherche bibliographique et vous initier au bon usage des bibliothèques (usage des bases de données, ressources numériques, prêts entre bibliothèques)

*> [En savoir plus](#)*

- **le service de la recherche de l'ESPE** répertorie plusieurs manifestations (journées d'étude, colloques, séminaires) organisés autour des questions d'éducation dans l'académie, ainsi que les projets de recherche soutenus par la mission recherche interuniversitaire de l'ESPE. Il répertorie également la liste des enseignants chercheurs de l'ESPE.

*> [En savoir plus](#)*

L'activité du service de la recherche peut également être suivie sur le *[compte Twitter de l'ESPE](#)*.

- **Le rectorat** offre au travers du réseau de ses différentes missions, un réseau de contacts et de relais qui peuvent s'avérer utiles notamment pour toutes les problématiques en lien aux priorités éducatives: voir l'onglet "action éducative" du

site de l'académie ainsi que le site de la Cellule académique "recherche, développement, innovation, expérimentation" (CARDIE). Selon le cas, les chefs d'établissement ou les membres des corps d'inspection peuvent apporter une aide utile.

- Selon les parcours, **vos tuteurs** (tuteur ESPE, tuteur établissement), ainsi que les enseignants chargés des UE du master, peuvent être d'une aide précieuse pour le recueil de données, ou des conseils ponctuels. Certains aspects de votre mémoire peuvent permettre de nourrir votre portfolio de formation et donc d'échanger avec votre tuteur ou tutrice ESPE.

## 7. CONSTRUCTION DU MÉMOIRE

Les échéances à respecter dans cette construction dépendent de chaque parcours et sont réajustées en cours d'année pour tenir compte des nombreuses contraintes qui pèsent sur cette planification. Pour valider la ou les UE correspondant au mémoire et à sa soutenance, il existe deux sessions. Il est à noter **que les fonctionnaires stagiaires parmi vous doivent impérativement soutenir en première session** pour être titularisés au 1<sup>er</sup> septembre, si le stage et l'ensemble des UE du master sont validés par ailleurs. **Si vous repassez le concours, il est fortement recommandé de soutenir en deuxième session.**

## 8. FORMAT DU MÉMOIRE

Étant donné la variété des parcours de la mention et des habitudes disciplinaires, le format, la charte graphique et les normes bibliographiques **sont indiquées dans chaque parcours**. Cependant, tous les mémoires doivent comporter un résumé de 200 à 250 mots et une liste de 5 mots clés.

Ces informations seront enregistrées en ligne au moment de la soutenance (voir point 11. La valorisation des Mémoires). En outre les règles concernant le plagiat s'appliquent à vos mémoires. A titre d'exemple, le règlement intérieur de l'UPEC précise que "*toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit sans le consentement de son auteur*" est interdite; par contre "*les courtes citations*" sont permises, "*si le nom de l'auteur et la source dont elles sont tirées sont clairement indiqués*" (art. 27).

## 9. LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE

Votre mémoire fait l'objet en première ou seconde session d'une soutenance individuelle ou collective (suivant les parcours et la nature des mémoires) devant un jury comprenant au moins deux enseignant-e-s de l'université (ESPE et/ou autre composante). De plus et pour tenir compte du caractère professionnalisant de la formation, d'autres membres travaillant dans l'académie pour l'enseignement du second degré peuvent être invité-e-s à participer aux jurys: enseignant, CPE, formateur académique, responsable de mission académique, membre du personnel de direction d'un établissement ou membre d'un corps d'inspection. **Il ne peut s'agir cependant de l'inspecteur chargé du suivi de votre stage, ou de votre tuteur établissement, ou encore du chef de votre établissement de stage.** L'organisation du ou des jurys est coordonnée et régulée par un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse.

## 10. L'ÉVALUATION ET LA VALIDATION DU MÉMOIRE

Les critères d'évaluation détaillés dépendent en partie des exigences et objectifs propres à chaque parcours disciplinaire ou pluridisciplinaire. Cependant, l'évaluation du mémoire porte au moins sur les éléments rappelés en introduction (voir point [1. Définition et spécificité du mémoire MEEF](#)) et prend notamment en compte le lien à une démarche de professionnalisation dans le cadre de votre stage.

La validation du mémoire et la manière dont elle s'articule avec celle des UE de master dépendent de chaque parcours.

## 11. LA VALORISATION DES MÉMOIRES

L'un des principes gouvernant la formation en master MEEF est celui **du continuum de formation**. D'une part, les travaux réalisés ainsi que les compétences acquises en formation initiale doivent être développés tout au long de votre carrière dans l'enseignement. La préparation du mémoire, en particulier, peut vous permettre de participer à l'avenir à des projets de recherche en éducation, des actions innovantes ou des groupes de travail sur des thématiques spécifiques. **Pour les étudiants non admis**, le mémoire MEEF est une préparation à un approfondissement qui vous sera proposé en parcours adapté.

Pour ces raisons la valorisation de vos travaux est encouragée. Pour l'ensemble de la mention, elle prend une forme minimale: les *titres* et *résumés* de vos travaux font l'objet d'un enregistrement dans une logithèque numérique propre à la mention. Cette logithèque est en premier lieu mise à disposition des futurs étudiants MEEF qui trouveront ainsi des exemples d'anciens sujets de mémoires. L'enregistrement de votre mémoire dans la logithèque se fait en même temps que la remise du mémoire écrit, la procédure à suivre vous sera indiquée un peu avant les soutenances.

Pour les mémoires particulièrement approfondis et réussis, la possibilité vous est offerte, avec l'accord de votre directeur ou directrice de mémoire, de participer au concours "Mon Mémoire MEEF en 180 secondes" organisé en juin de chaque année au niveau national :

**> [En savoir plus sur l'édition 2016 du concours](#)**

Il est également possible, avec l'accord du directeur ou de la directrice de mémoire, de publier les excellents mémoires sur la base [DUMAS](#).

## 12. LA POURSUITE DANS LE MÉTIER / DANS LES ÉTUDES

La vocation première du mémoire de master MEEF est de développer des compétences utiles pour les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation dans toutes leurs dimensions, notamment la participation à des actions de recherche, de recherche-action ou à des groupes d'innovation pédagogique.

Par ailleurs le master MEEF ouvre en principe, comme tout master, vers des études doctorales. En pratique toutefois, il vous faudra le plus souvent envisager en cours de carrière une mise à niveau dans un master ou un diplôme universitaire adapté à votre projet, quitte à valider certaines des UE exigées sur la base de votre travail en master MEEF, par validation des acquis. Dans tous les cas, si votre projet de poursuite d'étude est défini dès le début de l'année, il faut en informer le plus tôt possible vos enseignants qui pourront vous proposer un mémoire plus poussé et approfondi, pour préparer au mieux votre projet.

### **13. POUR LES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES : CONTRIBUTION DU MÉMOIRE À LA VALIDATION DE VOTRE STAGE**

La préparation du mémoire, comme tous les autres travaux réalisés en cours de formation, est susceptible de contribuer à votre portfolio ESPE, sur la base duquel votre tuteur ou tutrice ESPE construira la première version de l'avis d'ESPE en vue de votre titularisation. Vous êtes donc encouragés à lui faire connaître les aspects de votre travail qui attestent de l'acquisition de compétences particulières.

En outre et comme tous les fonctionnaires stagiaires en formation à l'ESPE, un travail scientifique de nature réflexive, réalisé de préférence collectivement, est évalué en cours d'année par un exposé oral et cette évaluation contribue également à l'avis d'ESPE. Dans certains parcours ce travail représente simplement une contribution à la préparation de votre mémoire: référez vous sur ce point au cadrage du "travail scientifique de nature réflexive" ainsi qu'aux indications données dans chaque parcours.